

#12

L

Laruntz

Laruns

magazine municipal de la ville de Laruns - décembre 2014

mairie de Laruns - place de la mairie - 05 59 05 32 15 - www.laruns.fr



Joyeuses fêtes et bonne année !

Chers concitoyens, Chers amis,

Parcourant la lecture de ce magazine municipal qui marque la fin d'Année 2014, je me plais à souligner le plaisir qui est le nôtre de revenir vers vous, après les élections municipales de mars 2014, ceci pour la période 2014-2020, c'est-à-dire quelques années encore.

Plaisir de poursuivre la tâche importante qui nous est confiée, à la dimension de Laruns et du territoire pour lequel nous devons être moteur, porteurs de dynamisme et de solidarité pour tous.

Les thématiques sont nombreuses, diverses et complémentaires et les exemples développés dans les pages qui suivent en témoignent.

La politique menée vers l'Enfance-Jeunesse a porté ses fruits avec l'accompagnement nouveau des rythmes

scolaires, validé avec le Préfet et l'Inspecteur d'Académie dans le cadre du Projet Educatif Territorial (P.E.D.T), ainsi que le développement de l'activité du Centre de Loisirs.

Dans le même temps, l'accompagnement de nos Aînés dans leurs besoins, la magnifique reconnaissance du travail réalisé par l'équipe de la Maison de retraite Estibère, reconnue dans un audit d'évaluation avec une note « d'Excellence », montrent le dévouement et la compétence de tous. Je les en remercie vivement.

Nos actions et notre feuille de route sont parfaitement définies pour que notre forêt, notre agro-pastoralisme, notre soutien aux activités artisanales et commerciales trouvent ainsi toutes leurs forces.

Le Service Public au cœur de nos priorités revêt une dimension toute particulière et j'en veux pour exemple la gestion délicate de l'eau potable dans un territoire vaste et forcément complexe.

Laruns, Eaux Chaudes, Artouste sont des dossiers que vous connaissez, nous leur consacrons toute notre énergie.

La fin d'année 2014 et l'année 2015 sont marquées par des bouleversements politiques importants et brutaux.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, par des votes majoritaires, prend la compétence Enfance-Jeunesse dès le 1^{er} janvier 2015, bénéficiant ainsi du travail que nous avons réfléchi et bâti.

Dans le même temps, elle met également en place la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.) afin de lisser le niveau d'imposition des 18 communes à des fins plus solidaires.

Enfin, l'Etat nous signifie une baisse très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F) de 25 %, qui diminuera sensiblement nos recettes.

Tous ces éléments s'imposent et nous devons évidemment nous adapter.

Aussi dans la continuité de notre engagement nous poursuivrons notre politique, basée sur une rigueur budgétaire accrue, de développement économique en priorisant les projets.

Vous souhaitant très bonne lecture, je veux formuler avec le Conseil Municipal et tous les Services, pour vous tous et tous vos proches une excellente année 2015.

Avec tout mon dévouement.

**Robert Casadebaig,
Maire de Laruns**

SOMMAIRE

- > VIE MUNICIPALE ET CADRE DE VIEP. 2/5
- > VIE SOCIALEP. 6
- > OÙ EN EST-ON ?P. 7
- > PASTORALISMEP. 8/9
- > TOURISMEP. 10/11
- > LE SAVIEZ-VOUS ?P. 12

À l'école des nouveaux rythmes scolaires



La nouvelle salle dédiée aux activités périscolaires dans l'école primaire

Conformément à la loi en vigueur, les rythmes scolaires des écoliers larunsois ont été revus. Tour d'horizon des principales activités et projets menés à bien.

Voilà maintenant plusieurs semaines que les écoliers larunsois expérimentent les nouveaux rythmes scolaires suite au Projet Éducatif Territorial (PEDT), réalisé par la municipalité et qui a été signé conjointement par le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et le Maire, le 6 octobre 2014.

Visant à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, scientifiques et sportives, les activités mises en place sont gratuites.

Depuis septembre et grâce à de nombreux intervenants locaux, les élèves ont découvert de nouveaux domaines (musique, lecture de carte, utilisation de boussole, faune des Pyrénées, apprentissage de nouvelles langues) et mené à bien des projets.

En partenariat avec l'association « Éducation Environnement » de Buzy, ils ont troqué leurs stylos contre des pelles et des pioches dans le but de réaliser un arboretum. Deux pommiers et deux poiriers trônent ainsi fièrement sur la place du monument aux morts. Afin de satisfaire et de respecter les attentes des enfants sur ces temps, des animations plus ludiques encadrées par le personnel des écoles leur sont également proposées durant la semaine (jeux de société, activités manuelles, expression libre, lecture...). La sophrologie, la culture locale, la biodiversité et l'écocitoyenneté sont au programme de nos jeunes écoliers. Des activités aussi diverses que variées qui susciteront peut-être de nouvelles vocations. ■



Cérémonie du 11 novembre: un bel hommage rendu aux victimes de 1914

Cette année, en hommage au centenaire de la guerre 1914-1918, les huit Communes du Canton de Laruns ont décidé, en concertation avec les Associations des Anciens Combattants, l'Association Histoire et Mémoire d'Ossau, les écoles et le collège du canton, de se regrouper pour célébrer cet événement.

Une cérémonie particulière s'est ainsi déroulée à Laruns, en présence de plus de 150 personnes et de l'ensemble des Communes du Canton.

Après les traditionnels discours, un hommage solennel a été rendu aux victimes décédées durant l'année 1914.

À cette occasion, les élèves de l'école primaire de Laruns avaient préparé des étiquettes portant le nom de chacun des 34 soldats. Celles-ci ont ensuite été accrochées à des ballons, qui ont été lancés par les enfants du primaire (notamment les CP), à la fin de la cérémonie. Les élèves de 3^{ème} du Collège étaient aussi présents pour chanter, en chœur avec la chorale « Immortelle d'Ossau », le chant de la Craonne.

La cérémonie s'est terminée par le verre de l'amitié à la médiathèque, où une exposition organisée par Jean Macia, sur la Grande Guerre était affichée. ■

Des vacances estivales pleines d'entrain

L'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) de Laruns a fonctionné du 7 juillet au 14 août 2014, du lundi au vendredi de 8h à 18h. Le centre a accueilli des enfants de 3 à 12 ans. Afin de respecter le rythme de vie de chacun d'entre eux, deux groupes ont été constitués en fonction des activités: les 3/6 ans et les 7/14 ans. Cet été, 69 enfants ont fréquenté le centre. (27 enfants avaient entre 3 et 6 ans et 42 enfants avaient plus de 7 ans).

Huit agents saisonniers, encadrés par la Directrice, Laëtizia Asencio, ont été recrutés.

Durant l'été, des semaines thématiques ont été créées afin de proposer de nombreuses animations différentes et originales. Ainsi, les enfants ont pu confectionner des costumes de chevaliers et de princesses durant la semaine « les Trésors du Roi », ou encore créer un aquarium géant, durant la semaine « vague à bond ».

Enfin, une entente avec l'ALSH de Gourette a été mise en place sur 5 sorties. Ce partenariat a été une grande réussite et a permis de favoriser une réelle cohésion de groupe.

En guise d'information, la Commune rappelle que la compétence « enfance-jeunesse » est transférée à la Communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2015. Ainsi, l'organisation des rythmes scolaires et de l'ALSH seront du ressort de l'intercommunalité à partir de 2015.

Au revoir... et Bienvenue !

Guillaume Ryckbosh

Après presque quatre ans passés au poste de Directeur Général des Services, Guillaume a demandé sa mutation pour accomplir un nouveau challenge à l'agglomération de Pau. Nous le remercions pour son formidable travail et son investissement au sein de la Commune et nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles missions.

Marie- Charlotte Pasquier



Bienvenue à Marie-Charlotte Pasquier, qui a repris le poste de Directrice Générale des Services fin septembre. Originaire de Nantes, elle était précédemment en poste sur des missions similaires à la Commune des Orres (Hautes-Alpes).

PROCHAINS DÉPARTS EN RETRAITE

Daniel Paris

Directeur de la Régie Municipale Électrique a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} novembre 2014. Il continue à travailler quelques heures afin d'assurer l'intérim avant l'arrivée d'un nouveau directeur, prévu début février 2015. Nous le remercions pour son investissement et son travail lors de ses nombreuses années passées au sein de la régie.

Jean-Claude Carvenec

fera, lui aussi, valoir ses droits à la retraite fin décembre 2014. Parti un peu avant pour raisons de santé, nous lui souhaitons une bonne continuation et une belle retraite! ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Médiathèque labellisée Tourisme et Handicap

La Médiathèque communale de Laruns a récemment reçu le label Tourisme et Handicap. Ce label est une réponse à la demande des personnes en situation de handicap qui veulent pouvoir choisir leurs vacances et leurs loisirs en toute liberté. Il apporte une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées. La médiathèque, outre l'adaptation de ses locaux, dispose ainsi entre autres aménagements d'une boucle magnétique pour malentendants (tout comme le cinéma municipal), d'une signalétique adaptée, ainsi que d'un fond littéraire en gros caractères.



Laruns remporte le concours des villages fleuris

Régulièrement primée, notre Commune a remporté en 2014 le concours des villes et villages fleuris.



Après sa troisième année de participation, la Commune de Laruns a décroché la première place du podium au concours des villes et villages fleuris 2014, organisé par le Comité Départemental du Tourisme (CDT) en partenariat avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Il faut rappeler qu'en 2012, la Commune avait eu la troisième place, en 2013, la deuxième place et cette année, la première place ! La Com-

mune s'est félicitée de ce résultat et surtout elle remercie vivement l'ensemble des services techniques et particulièrement les deux agents chargés de l'entretien des parcs et jardins qui ont œuvré à obtenir cette belle distinction.

Ce prix récompense ainsi l'engagement porté par la Commune qui souhaite poursuivre ses démarches de revalorisation du patrimoine et du paysage sur son territoire. ■

3^{ème} concours des maisons fleuries organisé par la commune

Depuis maintenant trois ans, la Commune, dans le cadre de sa politique de revalorisation paysagère et d'embellissement du village, organise un concours des maisons fleuries. Quatre catégories sont proposées : les maisons avec jardin, les façades de maison, les balcons et les commerces. Cette année, 10 personnes ont candidaté. Le jury, qui fait ses visites durant l'été tient compte de divers critères, tels que l'effort de fleurissement, la diversité et la qualité du fleurissement, l'harmonie et les pratiques durables. Cette année, les premiers prix sont revenus à Dany Campagne dans la catégorie « Maison avec jardin », à Yolande Pourroi dans la catégorie « façade avec jardin », Marie-Antoinette Gouarderès dans la catégorie « balcon » et Monique Batcabe dans la catégorie « commerces ».



Stationnement : la zone bleue appréciée

Depuis le début juillet 2014, la Commune a instauré une zone bleue (zone de stationnement limitée par disque) au centre du village.

Cette réglementation a été instaurée afin de permettre aux habitants et aux personnes de passage de pouvoir stationner facilement et ce pour une courte durée. Ils peuvent ainsi accéder librement aux différents commerces et services.

Après quelques mois d'utilisation, nous pouvons constater, d'une part, que les riverains, qui étaient initialement habitués à utiliser les places qui sont désormais en zone bleue, ont réussi à trouver des garages ou des places de parking ailleurs et d'autre part, que nos visiteurs et locaux ap-

précient réellement de pouvoir stationner en plein centre-ville facilement.

Nous remercions nos concitoyens pour leur adaptation à cette nouvelle réglementation. Nous pensons qu'il s'agit d'une véritable amélioration pour notre centre-ville et nous souhaitons poursuivre notre engagement. Le garde champêtre a notamment la mission de faire respecter cette zone, qui est limitée à une heure et ce de 9 h à 18 h, toute la semaine et pour toute l'année. Ce stationnement est délimité par des lignes de couleur bleue. ■



Réglementation sur le stationnement

☛ Limité à 7 jours

Depuis quelque temps, nous constatons une recrudescence de voitures « ventouses » dans la Commune.

L'article n° R417-12al.3 du code de la route stipule qu'il est interdit de laisser un véhicule stationné à un même endroit sur le domaine public pendant plus de 7 jours consécutifs. Ceci est réprimandé par une amende de 35 euros et une mise en fourrière du véhicule. Dès lors, si vous possédez un deuxième véhicule, qui est très peu utilisé et qui ne se trouve pas dans un garage, nous vous recommandons de le signaler à la mairie. Elle vous indiquera à quel endroit vous pouvez le stationner sans provoquer de gênes.

☛ Attention aux infractions

Régulièrement, le garde champêtre est amené à verbaliser des véhicules qui sont garés devant un portail, une porte d'entrée, une entrée de garage ou sur un trottoir.

Il faut savoir que ceci constitue une infraction de 2^{ème} classe (35 euros). Nous vous recommandons donc la plus grande vigilance à ce sujet.



Une nouvelle signalétique est en place à Laruns

Dans le cadre de la requalification et de l'embellissement paysager et urbain du village de Laruns, la Commune a travaillé de longs mois avec le cabinet d'architectes Morel Delaigue pour la refonte d'une nouvelle signalétique sur tout le territoire, de Geteu au Pourtalet.

Une première partie a été installée à l'automne sur les entrées nord et sud du village ainsi que sur la place et ses alentours.

Une deuxième tranche est prévue durant l'année 2015, axée sur les hameaux de Geteu, Eaux-Chaudes, Goust, Gabas et Fabrèges. Cette signalétique, originale de par sa forme et sa structure, est constituée d'acier corten. ■

Des nouvelles de nos aînés!

Repas des aînés: les premiers pas dans la salle de spectacle!

L'équipe municipale a souhaité que la première manifestation dans la salle de spectacle soit honorée par nos aînés. C'est la raison pour laquelle la date du repas offert par la mairie et le CCAS est repoussée au mois de mars. Nous espérons que vous passerez un excellent moment.



Les aînés ont reçu la visite des animateurs de « Ferme en balade ».

Après 22 ans d'existence, la maison de retraite de Laruns se porte comme un charme! En effet, les conclusions de l'évaluation externe de l'établissement, réalisée en novembre 2014 par un cabinet d'experts indépendants, se révèlent très positives. Une juste récompense pour toute l'équipe de Madame Casabonne qui se bat depuis 1992 pour un accompagnement de qualité des aînés du canton mais aussi de ceux du Bas-Ossau.

Ainsi, par exemple, ces derniers mois, les pensionnaires ont eu la visite d'une ferme pédagogique, ils ont aussi découvert et dégusté des repas à thème (Espagne, Maroc...). Un projet intergénérationnel est éga-

lement mis en place avec la crèche du village pour la venue régulière des enfants au sein de l'EHPAD. Enfin, il ne faut pas oublier les deux sorties annuelles que font l'ensemble des résidents.

Le SIVU Maison de retraite baisse son loyer

Lors de sa dernière réunion, le SIVU, qui est le propriétaire des murs de la maison de retraite, a pris la décision, à la majorité des présents, de diminuer le montant du loyer de près de 50 000 euros, suite à la fin du remboursement de l'emprunt, contracté en 1992. Cette diminution permettra de baisser le prix de journée de la chambre (environ 100 euros mensuel). ■

CCAS : encore plus de proximité

L'évaluation interne du service d'aide à domicile (SAD) est maintenant terminée. Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies dans le Comité de Pilotage: élus, partenaires, usagers, familles et auxiliaires de vie. Ces comités de pilotages ont

été très suivis et très constructifs. Ils vont permettre à l'équipe du CCAS de travailler, les cinq prochaines années, sur des actions visant à améliorer la qualité du service en direction des usagers et de leurs familles et les conditions de travail du personnel.

A titre d'information, des aides financières peuvent être apportées aux étudiants et aux lycéens sous conditions de revenus. Pour toute personne intéressée, le dossier est à retirer auprès du bureau du CCAS avant le 31 décembre 2014. ■

Où en est-on ?



La Commune de Laruns gère en régie municipale l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Les services techniques sont les gestionnaires des sources, du réseau et de la distribution de l'eau.

L'eau potable de la Commune est globalement de très bonne qualité (aucun pesticide ou nitrate) et ne nécessite quasiment pas de traitement. Des contaminations bactériologiques ponctuelles peuvent rendre certaines analyses non conformes (4 à 5 cas par an). En cas d'analyses non conformes, les agents assurent immédiatement le traitement de l'eau (chloration et vidange des réseaux) en relation avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé) qui réalise ensuite une contre analyse.

La particularité des sources du bourg

Le bourg de Laruns est alimenté par quatre sources (Salies, Médevielle, Guillaume, Le Loup), qui produisent au-delà du million de m³/an. Deux sources sont interdépendantes du réseau de production hydroélectrique, les sources de Guillaume et du Loup qui produisent 160 m³/h en temps normal.

Chaque année, la SHEM effectue des campagnes d'entretien de leurs ouvrages pour conforter leurs galeries. Cette année, la campagne ciblait la section entre Miégebat et l'usine du Hourat, pour des injections de béton. Cette campagne de travaux a débuté le 28 juillet 2014 par la vidange de la galerie. Malheureusement, la répercussion de ce chantier a été immédiate et a engendré l'assèchement des deux sources (le Loup et Guillaume).

Depuis, l'alimentation en eau potable de Laruns s'effectue uniquement avec les sources de Salies et de Médevielle qui produisent en cumulé environ 30 m³/h. Or, la consommation actuelle des habitants du bourg de Laruns est de l'ordre de 80 m³/h, ce qui oblige à compléter par une prise d'eau en surface de l'Arriussée par un puisage de 50 m³/h.

Néanmoins, cette ressource est sensible aux intempéries et l'eau peut rapidement, lors d'orages ou de fortes précipitations, devenir turbide, obligeant alors les services techniques municipaux à surveiller constamment afin de ne pas être en situation de coupure d'eau ou de turbidité dans le réseau.

Aussi pour le bien de tous, nous devons faire attention à nos comportements vis-à-vis de l'eau, n'étant pas à l'abri de coupures (ne pas laisser couler les robinets par exemple...). Les références de consommation sont de 150 litres d'eau par jour et par habitant pour la France. ■

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Information aux habitants

La Commune de Laruns a lancé depuis 2013 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Cette démarche avait été activée dès 2003, mais avait dû s'interrompre notamment avec la réalisation par l'Etat du Plan de Prévention des Risques Naturels. Aujourd'hui, la procédure du nouveau PLU est en cours. Il s'agit d'un projet important pour le territoire. La Commune souhaite en faire un outil capable de retranscrire les valeurs qui unissent les habitants au territoire et qui permet de développer des axes forts tels que la préservation du cadre environnemental, le renforcement de l'économie locale basée sur l'exploitation des ressources naturelles et un développement démographique réfléchi. Plusieurs réunions publiques se tiendront durant l'année 2015, ainsi qu'une enquête publique, afin d'informer les habitants et de les associer à la concertation à cet outil de programmation.

La commission pastorale établit son programme d'actions



L'été 2014 s'est terminé avec une agréable arrière-saison, ce qui a permis aux troupeaux de profiter au mieux des estives.

Ainsi, 4386 brebis, 911 vaches, 49 juments et 56 chèvres ont été accueillies dans nos montagnes.

Afin de maintenir et de reconquérir le territoire pastoral, une opération de débroussaillage-écobuage a eu lieu fin septembre sur l'estive du Brousset, en zone cœur du Parc National, en partenariat avec le lycée agricole de Soeix, les élus de la Commune et les bergers.

La piste d'Arriutort a vu son assiette élargie ainsi que le bétonnage de rampe pour permettre la descente du bois et l'accès à l'estive en toute sécurité (travaux effectués par l'entreprise Cambilhou).

La cabane d'Arriutort a été aménagée de sanitaires (wc, douche et évier). Les travaux ont été effectués par les entreprises STPM et Courtade. Nos services techniques ont réhabilité le captage de la source qui alimente la cabane. La destruction de la cabane

d'Aule est en attente d'indemnisation et le projet de reconstruction est en cours d'élaboration. La commune a mis à disposition du Groupement Pastoral trois bungalows afin de leur permettre de vivre sur site durant l'été. La production fromagère a pu s'effectuer dans la salle de fabrication et le saloir est encore debout.

La forte mobilisation des élus et des différents partenaires a permis de débloquer les crédits nécessaires à la reconstruction de la cabane de Sesques (80 % du montant des travaux est subventionné). Les travaux débuteront au printemps 2015.

La Commission Locale d'Écobuage a obtenu, pour la durée du mandat, l'agrément préfectoral permettant aux éleveurs d'écobuer toute l'année et de déposer des demandes en zone cœur de Parc National.

RAPPEL

Les demandes d'écobuages sont à retirer à l'accueil de la mairie

Enfin, la Commission Pastorale a fixé ses axes de travail pour les six prochaines années:

- Continuer les améliorations pastorales sur les estives (parcs de contention, cabanes, captages de source,...) et travailler un nouveau programme de desserte des estives en concertation avec les éleveurs transhumants et l'ensemble des partenaires.
- Être actif et force de propositions dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme afin que les enjeux de l'agro-pastoralisme à Laruns soient préservés.
- Lancer un diagnostic des zones intermédiaires afin d'établir un plan d'actions de reconquête de ces espaces. ■

Les travaux de forêt

La coupe de bois par câble sur le secteur d'Arriutort est terminée. Cinq lignes ont été réalisées pour un total de 1 750 m³ de bois vidangé.



550 m³ de bois d'œuvre sont destinés aux entreprises Lapassade et BMO, tandis que le reste a été descendu pour les affouagistes de la Commune derrière l'usine du Hourat et en haut de la rue Barthèque (1 200 m³). 100 stères de hêtre ont été vendus à la commune des Eaux-Bonnes pour subvenir à leurs besoins, ainsi que 120 stères à Béost.

Une 6^{ème} ligne de câble, prévue au printemps, permettra de parcourir convenablement cette

zone. Enfin, d'autres projets d'exploitation par câble sont étudiés sur les secteurs de Gelan et Batsaroire. Une vente de bois sur pied aura lieu au Printemps sur le secteur de Gelan.

Par ailleurs, cet automne, une coupe de bois sur pied a été vendue dans le secteur de Piet à l'entreprise Bernadicou pour un montant de 14 000 €. La commune a aussi validé un projet, proposé par l'ONF, de réfection de la partie haute de la route forestière de Piet financé à 70 %. ■

Inauguration du bâtiment de la Commission Syndicale du haut Ossau

Les nouveaux locaux de la CSHO ont été inaugurés le vendredi 21 novembre en présence de nombreux élus et partenaires de la commission.

Située à la sortie de Laruns, dans les anciens locaux des Ponts et Chaussées, elle a aujourd'hui une belle vitrine et est idéalement placée pour se faire connaître.





Une saison estivale 2014 dense en événements

Plus de 20 000 personnes ont été accueillies à l'Office de tourisme en août!

Malgré un temps mitigé durant l'été, l'Office du tourisme a pu constater que la destination de la vallée d'Ossau attirait toujours autant les touristes, notamment des anglophones et des espagnols. La destination de la Vallée d'Ossau continue à attirer les vacanciers du bassin atlantique et de la proximité. Cette année encore, on note une percée sur la clientèle anglophone et espagnole. Comme chaque année, les visiteurs ont pu profiter des activités de pleine nature, notamment des nombreux chemins de randonnée, de l'attraction phare du petit train d'Artouste, ainsi que des activités d'eau-vive, particulièrement le canyoning (entre 10 000 et 12 000 pratiquants).

La découverte du métier de berger et la fabrication du fromage en estive sont toujours autant appréciées.

De nombreuses manifestations, telles que la compétition de kayak extrême, les fêtes de Laruns, la montée de l'Aubisque ont ponctué l'été et ont permis d'ajouter aux atouts naturels de la Vallée d'Ossau des moments traditionnels, des événements sportifs qui fédèrent pratiquants et publics.

Première pour le Grand Trail de la Vallée d'Ossau

Cette année, Laruns a accueilli pour la première fois le « Grand Trail de la Vallée d'Ossau », organisé par PPA (Pau Pyrénées Aventure) le 19 juillet dernier. Cet événement composé d'une boucle de 70 km et de 5 000 mètres de dénivelé positif (col de Lallene, col de Jaut, port de Castet, Plateau du benou, quartier des cinq monts...), fut une très belle réussite puisque la Commune a accueilli plus de 560 participants, venus de toute la France et même de l'étranger (La Réunion, l'Espagne, la Suisse, l'Ukraine...). Le départ était donné à 5 h du matin. Les nombreux curieux ont pu voir le premier coureur toucher la ligne d'arrivée après 8 h de course. Le dernier aura mis 19 h. La Commune et l'Office du tourisme félicitent l'ensemble des participants et donnent rendez-vous en 2015 pour un prochain trail qui sera rallongé de 3 km! Avis aux amateurs! ■

15 000 visiteurs pour la Foire aux Fromages

Enfin comme chaque année, la Commune en partenariat avec l'Office du tourisme et la Hera deu fromatge a organisé la fameuse « Foire aux Fromages ».

D'années en années, la foire s'agrandit et s'impose comme un événement fédérateur majeur pour la vallée et l'ensemble du Béarn grâce à la mobilisation de tous (associations, bénévoles, élus).

L'affluence des visiteurs durant tout le week-end en est un indicateur essentiel. Cette année près de 15 000 personnes sont venues spécialement pour cette occasion.

Le cru des fromages produits par les bergers était exceptionnel, et nous félicitons les médaillés!

Les invités « d'honneur » cette année étaient les Aragonais, qui avaient fait le déplacement dans le but d'échanger les expériences et de valoriser les territoires respectifs.



Un groupe d'éleveurs et d'élus Corses a également été accueilli lors du week-end.

En 2013, Laruns avait accueilli une délégation Suisse et suite à ce déplacement, certains de nos éleveurs et élus ont été invités à participer en

octobre dernier, à la fête de la raclette à Bagnès.

Au-delà de cette belle réussite festive, la foire aux fromages est un événement essentiel pour nos activités agro-pastorales et touristiques, qu'il est primordial de préserver! ■

Deux dates à retenir

■ **La saison d'hiver à Artouste** a commencé dès le week-end du 20 décembre et ce jusqu'à fin mars 2015. Cette année, quelques nouveautés sont à souligner: pour le côté « ludique », une ligne de shred (modules de neige ou de bois placés en bord de la piste) a été mise en place et ce de manière permanente sur la piste du Grand Coq pour les amateurs de sauts et de bosses. Artouste réaffirme aussi son côté freeride en remettant son snowpark, son boarder et son airbag en fonctionnement.

Concernant les tarifs, des tarifs petite journée ont été créés, ainsi que la découverte de Formigal avec un tarif sur deux jours (1 jour à Artouste et 1 jour à Formigal).

■ **La Fête de la raquette** aura lieu à Anéou le 18 janvier 2015: chaque année, les accompagnateurs montagne de la Vallée d'Ossau se mobilisent pour faire découvrir la raquette à neige. Une journée conviviale est organisée dans le cirque d'Anéou durant laquelle la montagne, la flore, la faune, les chiens d'avalanches sont également au rendez-vous!

Le saviez-vous ?

**NOU
VEAU**

Premier concours des illuminations de Noël

Cette année, et pour la première fois, l'Office de tourisme, en partenariat avec la Commune, organise le concours des « illuminations de Noël ».

Cette idée a émergé suite à la démarche globale de requalification paysagère et urbaine qui s'effectue sur la Commune et particulièrement dans le centre-ville.

Ainsi, les habitants peuvent venir retirer un bulletin d'inscription à l'Office de tourisme et les déposer, après les avoir remplis, dans l'urne se trouvant à l'entrée de la mairie.

Le jury effectuera ses tournées fin décembre.

Avis aux candidats! Le défi est lancé!



Quel nom pour la future salle de spectacle?

Avant de réceptionner sa future salle de spectacle, prévue au premier trimestre 2015, la Commune a lancé l'idée de proposer à ses habitants de réfléchir ensemble au futur nom de cette structure. Pour cela, la Commune invite les personnes, qui le souhaitent, à leur faire parvenir leur proposition. Une urne sera déposée en mairie. Les habitants ont jusqu'au 15 janvier pour donner une idée! Nous attendons vos propositions!

Fin de mois difficile ?

Le Centre Communal d'Action Sociale peut agir en relation avec les assistantes sociales pour accompagner les personnes en difficulté. Exemple sur votre facture d'électricité.

La facture d'électricité se paie à trimestre échu. Chaque usager la reçoit le 10 du mois pour un règlement au plus tard le 30 du mois suivant.

Après la date d'échéance, si le paiement n'est pas effectué, une lettre de relance est envoyée. Si cela n'aboutit pas au règlement, l'agent comptable de la perception engage alors la procédure de saisie (salaire, retraite, compte bancaire...).

À ce stade, il n'y a plus de lettre de relance.

Toute personne peut se trouver, à un moment donné, en difficulté pour honorer ses factures. C'est pourquoi, il est important de prendre contact avec l'agent de la régie électrique qui pourra vous proposer des solutions d'attente ou vous orienter vers des services compétents. Il faut savoir qu'une personne en difficulté peut, éventuellement, prétendre à des aides, selon sa situation.

La procédure de coupure d'électricité se met en œuvre après deux factures impayées, de multiples relances et/ou une dette de plus de 6 mois.

A ce stade, plusieurs démarches sont effectuées:

- La trésorerie établit « l'état des restes » sur lequel apparaissent les impayés.
- Une lettre signée par le Président de la Régie informe de l'avis de coupure avec un délai de 20 jours pour règlement total de la dette
- La Régie informe, dix jours après la dernière relance, le Président du Conseil général, le Maire et le CCAS (uniquement pour les abonnés particuliers.)

Si dans ce délai, la personne en difficulté atteste qu'elle a fait une demande de FSL (Fond De Solidarité pour le Logement) ou qu'elle a interpellé le CCAS ou qu'elle est en cours d'une autre demande alors l'avis de coupure est suspendu et une puissance réduite pourra être mise en place.

En revanche, si aucune solution n'a été trou-

vée, la coupure prend effet et la remise en service ne pourra se faire qu'après le règlement total des factures.

Il faut savoir que le CCAS ne peut accorder d'aide directement. Il faut d'abord passer par une assistante sociale.

POUR INFORMATION

il n'est plus possible de régler en numéraire des factures supérieures à 300 €.

